

Délais moyens de prise en charge pour l'année 2024 - Secteurs public et associatif habilité
Période des mesures entrées du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les données sont exprimées en jours.

	Délai moyen Tribunal (date de la décision / date de réception de celle-ci par le service éducatif)	Délai moyen Service éducatif (date de la réception de la décision / date de prise en charge)	Délai moyen Total (date de la décision / date de prise en charge)
Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) - Tous fondements juridiques	14,4	30,6	44,9
Recueils de Renseignements Socio- Educatifs (RRSE)	3,9	4,8	8,7
Contrôle Judiciaire (CJ)	6,9	5,7	12,6
Mesure Educative Judiciaire (MEJ)	24,6	4,7	29,3
Mesure Educative Judiciaire Provisoire (MEJP)	12,0	9,9	22,0